

<http://ujfp.org/spip.php?article7584>



Discours de remise du prix des droits de l'homme de la CNCDH

- Lutte contre les racismes et les discriminations - Sans-papiers, réfugiés, migrants, exilés -



Date de mise en ligne : vendredi 13 décembre 2019

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Par Alexandre Moreau, Président de l'Anafé. Mardi 10 décembre 2019.

Mesdames et messieurs les membres de la CNCDH, Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, au nom de l'ensemble de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé), je vous adresse nos sincères remerciements pour le prix que vous nous remettez aujourd'hui.

C'est un honneur et un encouragement, pour nous, de recevoir cette mention spéciale relative au devoir de fraternité du Prix des droits de l'homme de la République française « Liberté, Égalité, Fraternité ». Je veux le dédier à toutes les personnes qui composent notre belle association : bénévoles, visiteurs, observateurs, membres, stagiaires et salariés. Sans leur acharnement à combattre les violations des droits fondamentaux des personnes exilées, l'Anafé n'existerait pas.

Cette distinction que nous recevons aujourd'hui est d'autant plus importante à l'heure où les valeurs de solidarité et de fraternité sont mises à mal au quotidien. Vous avez fait le choix cette année de replacer au cœur des droits humains le principe de fraternité en décidant de décerner un prix à des personnes qui luttent pour que ce principe trouve toute sa dimension. Ce choix vous honore !

Et c'est pourquoi j'ai une pensée émue pour Cédric, Pierre-Alain, Martine, Loïc, Benoît, Lisa, Mathieu, Juan, Théo, Bastien, Eleonora, Raphaël, Pierre, Kevin et tous les autres (la liste est tristement longue) poursuivis pour avoir érigé ce principe de fraternité en devoir d'action et de solidarité envers les personnes exilées en difficulté ou en péril à la frontière franco-italienne. Cette distinction est aussi la leur.

En effet, nous devons rappeler que les pressions policières, les contrôles d'identité à la chaîne, le fichage des militants solidaires, les menaces de poursuites, les convocations à des auditions libres, les perquisitions et les gardes à vue font désormais partie intégrante de la vie des militants solidaires de la frontière.

Le choix particulier de l'Anafé parmi les lauréats de cette mention n'est donc pas anodin. L'histoire, les missions et le travail de l'Anafé montrent depuis 30 ans que les droits des personnes exilées ou en migration, qui se trouvent en difficulté en zone d'attente ou aux frontières intérieures, sont trop souvent violés. Et l'Anafé a à cœur de dénoncer les pratiques illégales de l'administration et de faire évoluer les législations et les pratiques.

À l'heure où les politiques migratoires se durcissent pour les personnes qui se présentent aux frontières européennes et françaises, vous avez fait le choix de soutenir et d'encourager nos actions et notre mission. Ceci nous laisse espérer que l'amélioration de la situation des personnes exilées aux frontières et de celles qui leur sont solidaires est une préoccupation de la CNCDH mais également des autorités françaises qui entendront faire respecter la législation et les pratiques en la matière pour que les droits humains puissent être garantis pour toute personne y compris avant leur entrée sur le territoire.

Ce choix politique fort de la CNCDH, nous le saluons !

Mesdames et messieurs les membres de la CNCDH, votre choix nous encourage à continuer nos actions en faveur des droits des personnes exilées aux frontières. Soyez-en assurés : nous n'y manquerons pas !

Alexandre Moreau
Président de l'Anafé